



Pouvoir adjudicateur :	
Goethe-Institut Nancy 39, Rue de la Ravinelle 54000 Nancy	Chargée de dossier: Ina Döpke
	Tel. : +33 (0) 3 83 35 92 74
	Fax : -
	Courriel : ina.doepke@goethe.de

Invitation à soumettre une offre (UVgO) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence publique

Appel d'offres pour un service de sécurité externe chargé de l'ouverture et de la fermeture des sites, y compris une ronde de contrôle obligatoire lors de la fermeture, des prestations ponctuelles de surveillance dans le cadre d'événements importants, ainsi que l'intervention en cas de déclenchement des systèmes d'alarme anti-intrusion et incendie.

Goethe-Institut Nancy
39 Rue de la Ravinelle
54000 Nancy

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au présent appel d'offres.

Par la présente, nous vous invitons à soumettre une offre. Vous trouverez ci-joint les informations générales, conditions et formulaires nécessaires à cet effet. Les conditions de consultation ci-après s'appliquent.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ina Döpke

Pièces jointes :

- Annexe A : Cahier des charges / description des prestations
- Annexe B1 : Lettre de soumission de l'offre
- Annexe B2 : Informations de base sur l'entreprise
- Annexe B3 : Déclaration de groupement de soumissionnaires
- Annexe B4 : Déclaration de recours aux capacités d'autres entités
- Annexe B5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion
- Annexe B7 : Déclaration des références
- Annexe B8 : Attestation de visite des lieux
- Annexe C : Bordereau des prix
- Annexe D : Matrice d'évaluation
- Annexe E : Informations conformément aux articles 13 et 14 du RGPD

www.goethe.de

Dieses Anschreiben ist zum Verbleib beim Bewerber/Bieter bestimmt, bitte senden Sie es nicht mit dem Angebot zurück

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Conditions de l'appel d'offres

I. Objet de l'appel d'offres

Le Goethe-Institut de Nancy prévoit de confier, **pour une durée de quatre ans à compter du 1er octobre 2026**, à une entreprise externe de services de sécurité, l'exécution des prestations d'ouverture et de fermeture des sites du pouvoir adjudicateur.

Ces prestations comprennent notamment une ronde de contrôle obligatoire lors de la fermeture, des missions ponctuelles de surveillance dans le cadre de certains événements sélectionnés, ainsi que l'intervention en cas de déclenchement du système d'alarme anti-intrusion ou du système d'alarme incendie.

Une description détaillée des prestations attendues figure à l'annexe A « Description des prestations ».

II. Dispositions générales

La procédure de passation du marché est conduite conformément aux dispositions de la partie 4 de la loi allemande contre les restrictions de concurrence (Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen – GWB) et aux règles relatives aux aides et subventions applicables en vertu de l'UVgO. Cette obligation ne s'applique pas aux articles § 22, § 28 al. 1 phrase 3, § 30, § 38 al. 2 à 4, § 44 et § 46 UVgO.

En outre, les règles de passation de marché et les explications ci-dessous s'appliquent aux soumissionnaires.

Les documents de consultation ne peuvent être utilisés que dans le cadre du présent appel d'offres. Toute publication ou transmission à des tiers, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse du pouvoir adjudicateur.

Toute information complémentaire ou rectificative relative à l'appel d'offres sera communiquée par écrit à l'ensemble des soumissionnaires.

III. Informations et conditions relatives à l'élaboration de l'offre

1. Forme de l'offre

L'offre, y compris les annexes à fournir, doit être rédigée en langue française.

www.goethe.de

Les prix indiqués dans l'offre doivent être exprimés en euros, avec une mention distincte de chaque taxe applicable. L'attribution du marché ainsi que les paiements seront effectués en euros.

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Les secrets de fabrication, d'exploitation ou d'affaires doivent être clairement identifiés comme tels dans les documents de l'offre.

Toute modification ou tout ajout apporté par le soumissionnaire à ses propres mentions doit être clairement identifiable. Les modifications ou ajouts apportés aux documents de consultation et aux annexes à fournir sont interdits et entraînent l'exclusion de la procédure.

Dans le cas d'offres transmises par voie électronique, il est garanti qu'elles ne seront ouvertes qu'après l'expiration du délai de remise des offres.

Les offres doivent être soumises par courrier électronique à la boîte fonctionnelle de la cellule des marchés du Goethe-Institut de Nancy à l'adresse suivante :

ina.doepke@goethe.de

2. Délais

L'offre complète doit être reçue au plus tard le

15 juin 2026 à 00 h 00 (HEC / CET).

Ce délai est impératif et constitue un délai de rigueur. Les dossiers reçus hors délai ne pourront pas être pris en considération.

Le pouvoir adjudicateur prévoit de statuer sur l'attribution du marché au plus tard le **4 septembre 2026** et d'en informer les soumissionnaires non retenus. Les soumissionnaires demeurent liés par leur offre jusqu'au **15 septembre 2026**.

3. Contenu et structure de l'offre

L'offre est établie sur la base de la description des prestations (annexe A), laquelle ne peut en aucun cas être modifiée par le soumissionnaire.

Les variantes (offres alternatives) ne sont pas autorisées.

L'offre doit être constituée de manière complète selon la structure ci-après et ne doit contenir que les documents énumérés dans le tableau suivant, qui doivent être joints :

Annexes :

- Annexe B1 : Lettre de soumission de l'offre
- Annexe B2 : Informations de base sur l'entreprise
- Annexe B3 : Déclaration de groupement de soumissionnaires (le cas échéant)

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



- Annexe B4 : Déclaration de recours aux capacités d'autres entités (le cas échéant)
- Annexe B5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion
- Annexe B7 : Déclaration des références
- Annexe C : Bordereau des prix
- Note relative au critère d'attribution « Flexibilité » (texte libre, une page maximale au format A4), évaluée conformément à l'annexe D – Matrice d'évaluation

4. Groupements de soumissionnaires

Les groupements de soumissionnaires doivent être indiqués dans l'annexe B3. Ils doivent notamment désigner un représentant habilité à conclure le contrat et à en assurer l'exécution, et déclarer qu'en cas d'attribution du marché, ils assument une responsabilité solidaire.

La procuration juridiquement contraignante du représentant du groupement doit être justifiée au plus tard lors de la remise de l'offre.

Dans le cas de groupements de soumissionnaires, les déclarations et justificatifs suivants doivent être fournis séparément par chaque membre du groupement :

- Annexe B5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion

Les autres exigences relatives à la capacité et aux compétences (capacités économique et financière, capacité technique et professionnelle) s'appliquent conjointement aux capacités mises à disposition par l'ensemble des membres du groupement.

5. Recours aux capacités d'autres entités (mise à disposition de moyens)

En cas de recours aux capacités d'autres entités (c'est-à-dire l'utilisation des compétences ou des capacités d'un sous-traitant ou d'un autre tiers), le soumissionnaire doit fournir une déclaration d'engagement ferme de l'entreprise concernée attestant que les moyens nécessaires seront mis à sa disposition ou que le tiers exécutera la prestation (§ 34, alinéa 1 UVgO), ainsi qu'une déclaration de responsabilité solidaire du soumissionnaire et de l'autre entreprise pour l'exécution du marché, proportionnellement à l'étendue des capacités mises à disposition (formulaire – annexe B4).

Toute entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude doit en outre fournir les déclarations suivantes (exigences applicables aux entreprises) :

- Déclarations conformément à l'annexe B5 (déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion)
- Justificatifs démontrant l'aptitude de l'entreprise concernée au regard des critères d'aptitude, conformément à l'étendue du recours aux capacités d'autres entités

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



6. Modification, rectification et retrait des offres

Les modifications ou rectifications ultérieures des offres ne sont autorisées que jusqu'à l'expiration du délai de remise des offres. Les modifications ou rectifications doivent être expressément indiquées comme telles et transmises par remplacement complet de l'offre à l'adresse électronique suivante :
ina.doepke@goethe.de.

Jusqu'à l'expiration du délai de remise des offres, les offres peuvent être retirées sous forme écrite (texte).

7. Déroulement de la procédure de mise en concurrence

Afin d'obtenir une vision complète des conditions locales (notamment la structure des bâtiments, les accès, les concepts de fermeture et les zones d'intervention pertinentes), une visite sur site est proposée aux soumissionnaires.

Les **visites** sur site auront lieu entre le **18 mai 2026** et le **22 mai 2026**.

La demande de rendez-vous doit être effectuée exclusivement par voie électronique via le portail de passation des marchés et doit être soumise par le soumissionnaire au plus tard le **18 mai 2026**.

Le pouvoir adjudicateur proposera ensuite au soumissionnaire deux dates alternatives. Dans un délai de deux jours ouvrables à compter de la communication des propositions de dates, le soumissionnaire devra choisir et confirmer de manière ferme l'une des dates proposées ; à défaut, les propositions de dates deviendront caduques.

Une fois confirmée, la date de la visite sur site est contraignante pour les deux parties et ne peut plus être reportée. Les visites sur site doivent être achevées au plus tard le **22 mai 2026**.

Aucune question de fond ne sera traitée dans le cadre des visites sur site.

Toute question éventuelle des soumissionnaires doit être soumise exclusivement par courrier électronique.

Lors de la visite, l'annexe B8 – Confirmation de la visite sur site – doit être présentée en version imprimée.

Le formulaire de l'annexe B8 est complété par le soumissionnaire lors de la visite sur site et signé sur place par les deux parties.

Le formulaire signé doit être remis immédiatement au pouvoir adjudicateur après la visite et sert exclusivement de preuve de la participation à la visite sur site.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Le pouvoir adjudicateur examinera les offres reçues et les évaluera sur la base des critères d'attribution indiqués ainsi que de leur pondération respective.
Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.

La décision d'attribution sera communiquée dans le délai d'attribution par écrit ou par voie électronique.
Par l'attribution du marché, l'offre soumise par le soumissionnaire est acceptée par le pouvoir adjudicateur. Le contrat est conclu aux conditions énoncées dans le présent appel d'offres. Ceci s'applique indépendamment d'une éventuelle formalisation ultérieure par acte écrit ; la signature distincte du contrat par les parties revêt un caractère déclaratif.

Une offre est réputée non retenue si aucun marché n'a été attribué à l'expiration du délai d'attribution.

8. Vérification de l'aptitude

L'aptitude des soumissionnaires est évaluée sur la base des critères d'aptitude obligatoires définis et attestés dans les informations fournies aux annexes B1 à B5 ainsi qu'à l'annexe B7.

9. Critères d'attribution / Détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse des soumissionnaires aptes est déterminée en tenant compte des critères d'élimination et d'évaluation suivants, assortis de leur pondération respective :

- **Prix** : pondération de 50 %
- **Service à la clientèle, présence locale et flexibilité** : pondération de 50 %

Les deux critères d'attribution sont évalués sur la base de la matrice d'évaluation figurant à l'annexe D.

10. Questions des soumissionnaires

Les questions relatives à la procédure d'attribution du marché doivent être adressées exclusivement par voie électronique, par courrier électronique à l'adresse **ina.doepke@goethe.de**, au plus tard le **1er juin 2026 à 18 h 00**, au pouvoir adjudicateur.

Les questions de l'ensemble des soumissionnaires ainsi que les réponses du pouvoir adjudicateur seront mises à disposition de tous les soumissionnaires de manière anonymisée au plus tard le **8 juin 2026**.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Aucune information ne sera fournie par téléphone par le service de passation des marchés.

11. Réclamations des soumissionnaires

Si, de l'avis du soumissionnaire, les documents de consultation contiennent des erreurs ou des contradictions et/ou s'il estime qu'il existe une violation des dispositions applicables à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire est tenu d'en informer sans délai et par écrit le pouvoir adjudicateur par voie électronique, et ce avant la remise de l'offre.

Ces notifications et/ou réclamations relatives à la procédure doivent être adressées à l'adresse suivante :

Courriel : vergabe@goethe.de

12. Comportements anticoncurrentiels

Les accords ou pratiques restreignant la concurrence sont interdits, notamment les ententes ou recommandations portant sur :

- les marges bénéficiaires,
- la participation aux bénéfices,
- les prix à proposer,
- le paiement d'indemnités de défaillance, d'indemnités de retrait ou assimilées,
- les conditions de paiement, de livraison ou toute autre condition contractuelle susceptible d'influencer directement ou indirectement le prix,
- la soumission ou la non-soumission d'offres.

13. Dispositions diverses

Les documents, échantillons, etc. transmis au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la procédure de passation du marché ne seront pas retournés et deviennent, sauf accord contraire, la propriété du pouvoir adjudicateur sans droit à indemnisation. Il est précisé que seuls les documents expressément demandés seront pris en considération ; tout document supplémentaire n'est pas souhaité.

Aucune indemnité ni remboursement de frais ne sera accordé pour la participation à la procédure ni pour l'établissement des documents de l'offre.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Annexe A – Description des prestations

Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet la conclusion d'un marché avec une entreprise externe de services de sécurité chargée d'assurer les prestations d'ouverture et de fermeture des sites du pouvoir adjudicateur. Cela comprend notamment une ronde de contrôle obligatoire lors de la fermeture des sites, des missions ponctuelles de surveillance dans le cadre de certains événements sélectionnés, ainsi que l'intervention en cas de déclenchement du système d'alarme anti-intrusion ou du système d'alarme incendie.

Le Goethe-Institut est l'institut culturel de la République fédérale d'Allemagne opérant à l'échelle mondiale. Il promeut la connaissance de la langue allemande à l'étranger et encourage la coopération culturelle internationale. En fournissant des informations sur la vie culturelle, sociale et politique de l'Allemagne, il offre une image globale du pays. En raison de son orientation internationale, une grande ouverture à d'autres cultures ainsi que des compétences interculturelles affirmées sont indispensables.

Nous avons l'intention de confier à une entreprise la mission d'assurer la fermeture régulière du bâtiment principal et du bâtiment d'enseignement du lundi au vendredi, tout en garantissant la mise en œuvre de mesures de sécurité définies, notamment la mise à disposition d'un numéro d'appel d'urgence pendant les heures d'ouverture, le déploiement de personnel de sécurité lors d'événements de grande ampleur, ainsi que la réaction aux alarmes émises par les systèmes d'alarme anti-intrusion et incendie.

À cette fin, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre un devis pour un contrat d'une durée de quatre ans.

Les prestations comprennent notamment :

- l'ouverture et la fermeture régulières et conformes des sites et bâtiments,
- l'exécution d'une ronde de contrôle obligatoire lors de chaque fermeture,
- l'intervention en cas de déclenchement du système d'alarme anti-intrusion ou du système d'alarme incendie,
- des missions ponctuelles de surveillance lors d'événements importants.

Les exigences de fond relatives aux prestations de fermeture sont identiques indépendamment du motif. Les différences portent exclusivement sur l'exécution temporelle des prestations, laquelle sera communiquée à l'entrepreneur en temps utile au préalable.

Délimitation des types de prestations

Les prestations décrites ci-après se répartissent comme suit :

- **prestations régulières**, fournies de manière continue dans le cadre de l'exploitation courante, et
- **prestations supplémentaires** liées à un événement, fournies de manière irrégulière et uniquement sur commande spécifique du pouvoir adjudicateur.

Cette distinction doit impérativement être prise en compte dans l'établissement des prix.



A. PORTÉE DES PRESTATIONS

1. Services d'ouverture et de fermeture

1.1 Services de fermeture

Les services de fermeture comprennent notamment les tâches suivantes :

a) Espaces extérieurs

- Ronde de contrôle et d'inspection dans le jardin
- Vérification de la porte du jardin située côté Quai Claude Le Lorrain

b) Bâtiment principal

- Rez-de-chaussée :
 - Vérification de la fermeture conforme de toutes les portes, fenêtres et volets
 - Fermeture de la porte intermédiaire entre les deux couloirs (bibliothèque et entrée principale)
 - Fermeture de la porte latérale automatique
 - Activation du système d'alarme de l'entrée arrière du bâtiment principal à l'aide du badge noir
- 1er étage :
 - Vérification de la fermeture de l'ensemble des bureaux du 1er étage (à l'exception de la cuisine)
- Tous les étages :
 - Fermeture des trois portes menant à l'escalier de service par l'entrée arrière (rez-de-chaussée, 1er et 2e étage)

c) Bâtiment d'enseignement

- Fermeture de la porte de l'entrée principale
- Fermeture des portes des salles de classe (une au rez-de-chaussée, deux au 1er étage)
 - aucune fermeture de la salle de conférence ni de la sortie de secours au 1er étage
- Activation ou désactivation du système d'alarme anti-intrusion pour le bâtiment principal et le bâtiment d'enseignement à l'aide du badge blanc (armement/désarmement simultané des deux bâtiments)

d) Portails

- Verrouillage du grand portail ainsi que des portails secondaires

Le titulaire consigne de manière appropriée les services d'ouverture et de fermeture effectués ainsi que tout incident particulier et met cette documentation à la disposition du pouvoir adjudicateur sur demande.

1.2 Horaires de fermeture

Les horaires de fermeture dépendent du contexte d'utilisation concerné :

- **Fonctionnement habituel sans cours de langue** : du lundi au vendredi à **19 h 00**
- **Fonctionnement habituel avec cours de langue en soirée** : selon le planning des cours, principalement du lundi au jeudi jusqu'à environ **20 h 30** (information communiquée en temps utile par le pouvoir adjudicateur)
- **Événements** : en dehors des horaires d'ouverture habituels (07 h 30 - 19 h 00), en soirée ainsi que partiellement le week-end (annonce préalable)



1.3 Transmission des horaires de fermeture

La transmission de l'ensemble des horaires de fermeture est effectuée à l'avance au moyen d'un tableau Excel transmis au titulaire. Les ajustements et modifications sont communiqués en temps utile dans la mesure du possible. Les événements particuliers sont en principe signalés au titulaire avec un préavis d'au moins deux semaines. À cet égard, le pouvoir adjudicateur attend une flexibilité appropriée de la part du titulaire.

2. Ouverture des sites

Le titulaire assure l'ouverture des sites aux horaires définis (régulièrement à 07 h 30). L'ouverture comprend notamment :

- l'ouverture des portails principaux des sites,
- la désactivation des systèmes d'alarme anti-intrusion du bâtiment principal, du bâtiment annexe et de l'entrée arrière du bâtiment principal,
- **Bâtiment principal :**
 - ouverture de la porte intermédiaire entre les couloirs au rez-de-chaussée,
 - ouverture des bureaux A112, A110, A104 ainsi que du local de stockage du matériel de bureau au 1er étage,
- **Bâtiment d'enseignement :**
 - ouverture exclusive de la porte principale.

3. Missions ponctuelles de surveillance lors d'événements

En complément des services d'ouverture et de fermeture, le titulaire assure des missions de surveillance ponctuelles liées à des événements sélectionnés. Ces prestations ne constituent pas une surveillance permanente et font l'objet de commandes distinctes, avec une définition précise de la durée d'intervention dans chaque cas.

Les prestations comprennent notamment :

- la présence d'un ou de plusieurs agents de sécurité pendant la durée de l'événement,
- le contrôle des accès et des présences conformément aux instructions du pouvoir adjudicateur,
- la prévention des risques et la garantie du bon déroulement de l'événement,
- la fonction d'interlocuteur pour les responsables de l'événement et le personnel,
- la première intervention en cas d'incidents liés à la sécurité.

4. Réaction et intervention en cas d'alarme et de situations d'urgence

Le titulaire assure la réaction et, le cas échéant, l'intervention en cas de déclenchement du système d'alarme anti-intrusion ou du système d'alarme incendie, pendant et en dehors des heures d'ouverture.

Cela comprend notamment :

- la réaction aux alarmes transmises par un service de télésurveillance du système d'alarme anti-intrusion ou du système d'alarme incendie,
- la mise en œuvre, le cas échéant, de mesures immédiates appropriées conformément aux procédures d'urgence et d'intervention convenues,
- la mise à disposition d'un numéro d'appel d'urgence joignable en permanence pour les collaborateurs du pouvoir adjudicateur.



La réaction aux alarmes comprend au minimum la réception et l'évaluation du signal d'alarme ainsi que l'initiation des mesures appropriées conformément aux procédures d'urgence et d'intervention convenues. Une intervention physique sur site n'a lieu que dans la mesure où elle est nécessaire dans le cas d'espèce ou expressément demandée par le pouvoir adjudicateur.

5. Exigences relatives au personnel

Le titulaire emploie exclusivement du personnel fiable et qualifié. Les collaborateurs affectés aux prestations doivent satisfaire au minimum aux exigences légales en vigueur dans leur pays et être en mesure d'exécuter les tâches de manière sûre et conforme. Le titulaire garantit qu'une communication linguistique suffisante avec le pouvoir adjudicateur est possible pendant toute la durée de l'exécution des prestations.

Le titulaire veille à ce que les prestations convenues soient intégralement et dans les délais assurées, y compris en cas d'indisponibilité à court terme du personnel affecté (par exemple en cas de maladie ou de congés).

6. Structure tarifaire et facturation

Les prestations liées à l'ouverture et à la fermeture régulières des sites, y compris les rondes de contrôle obligatoires dans le cadre du fonctionnement habituel (du lundi au vendredi), doivent être proposées par le titulaire sous la forme d'un **forfait mensuel**.

Les prestations liées à un événement, notamment :

- les ouvertures exceptionnelles les samedis, dimanches ou jours fériés,
- les missions ponctuelles de surveillance lors d'événements,
- toute autre prestation de sécurité ne relevant pas des prestations régulières,

ne font pas partie du forfait mensuel et doivent être proposées par le titulaire sur la base de **tarifs distincts** (par exemple des taux horaires).

Les volumes indiqués dans la description des prestations constituent des **estimations non contractuelles** et ne fondent aucun droit à des quantités minimales ou maximales. La facturation de ces prestations est effectuée exclusivement sur la base des prestations effectivement commandées et réalisées.

B. Indications relatives aux quantités et au volume des prestations (estimations)

Pour le calcul des prestations proposées, les valeurs de référence annuelles suivantes sont prises comme base :

1. Services d'ouverture et de fermeture

- **Jours réguliers d'ouverture et de fermeture** : environ **226 jours par an** (correspondant à 47 semaines par an, du lundi au vendredi, compte tenu de 4 à 5 semaines de fermeture de l'Institut et d'environ 9 jours fériés)
- **Jours d'ouverture exceptionnels le samedi** : environ **10 à 15 samedis par an** (par exemple pour des examens ou des horaires spéciaux d'ouverture de la bibliothèque)



- **Ouvertures exceptionnelles le dimanche : 1 à 2 jours par an au maximum**

2. Missions de surveillance lors d'événements

- Nombre d'événements : environ 8 à 12 événements par an

Les quantités et volumes indiqués ci-dessus constituent **des estimations non contractuelles**. Ils servent exclusivement de base au calcul de l'offre et ne fondent aucun droit à un volume minimal ni maximal de prestations commandées.



Annexe B1 – Lettre de soumission de l'offre

Instructions relatives au formulaire

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent impérativement être complétés.

La déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date.

Nom et adresse du soumissionnaire / du groupement de soumissionnaires

Nom :

Adresse :

À l'attention de :
Goethe-Institut Nancy
39, Rue de la Ravinelle
54000 Nancy

Objet : Intitulé de l'appel d'offre

Référence : Offre

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous participons à l'appel d'offres mentionné ci-dessus et vous soumettons une offre ferme et engageante.

Notre offre comprend – en tenant compte de vos réponses aux questions des soumissionnaires ainsi que de vos indications relatives à la procédure – l'ensemble des documents et justificatifs à fournir conformément aux conditions de participation. Ces documents définissent notre offre ainsi que ses conditions.

Nous confirmons que les informations fournies par nos soins sont exactes et véridiques.

Nous nous engageons à traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations que nous recevons dans le cadre de la procédure de passation du marché et à ne pas les transmettre à des tiers.

Nous demeurons liés par la présente offre jusqu'au **15 septembre 2026**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

.....
Lieu, date



Annexe B2 - Informations de base sur l'entreprise et présentation de l'entreprise

Remarque :

Le présent formulaire constitue une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire (nom, forme juridique, adresse, coordonnées, personne de contact, sites, description des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations).

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).

La déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date.

Pour l'offre du soumissionnaire, veuillez compléter le tableau ci-après :

Nom du soumissionnaire :	
Forme juridique (lorsque le soumissionnaire n'est pas une personne physique) :	
Année de création :	
Adresse :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Personne de contact (si différente du soumissionnaire) :	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :	
Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :	
Numéro d'identification TVA :	
Sites / implantations (s'il existe d'autres sites en plus de l'adresse du soumissionnaire indiquée ci-dessus) :	
Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :	

Lieu, date



Annexe B3 – Déclaration de groupement de soumissionnaires

Remarque : Le présent formulaire ne doit être soumis que si l'offre est présentée par un groupement de soumissionnaires. Dans ce cas, le formulaire doit être complété conjointement par l'ensemble des membres du groupement.
Le membre habilité à représenter le groupement doit être indiqué en tant que Membre n° 1.
Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).
Chaque déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date ainsi que par la signature du membre concerné.

Pour le groupement de soumissionnaires



Nom et forme juridique

et simultanément pour les membres du groupement de soumissionnaires mentionnés ci-après, **nous déclarons par la présente que :**

- tous les membres du groupement constitué sont listés,
- en cas d'attribution du marché, les membres du groupement assument une responsabilité solidaire pour toutes les obligations résultant du contrat,
- la constitution d'un groupement de soumissionnaires par les membres susmentionnés est juridiquement admissible, notamment au regard du droit de la concurrence, du droit des cartels et du droit de la commande publique, et que

pour la procédure de passation du marché ainsi que pour la conclusion et l'exécution du contrat, le membre suivant du groupement de soumissionnaires (**Membre n° 1**) :

Entreprise habilitée à représenter le groupement

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Personne de contact :

est dûment habilité par les membres du groupement à représenter le groupement ainsi que chacun de ses membres de manière juridiquement contraignante vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Membre n° 1 (également membre habilité à la représentation)

Nom de l'entreprise :

Personne de contact :

(Lieu, Date)

(Signature)

**Membre n° 2**

Nom de l'entreprise :

Adresse:

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique (lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne physique) :

Année de création :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :

Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :

Numéro d'identification TVA :

Sites / implantations (le cas échéant) :

Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :

Rôle au sein du groupement et description de la part de prestations assumée :

(Lieu, Date)

(Signature)

Mitglied 3:

Nom de l'entreprise :

Adresse:

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique (lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne physique) :

Année de création :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :

Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :

Numéro d'identification TVA :

Sites / implantations (le cas échéant) :

Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :

Rôle au sein du groupement et description de la part de prestations assumée :

(Lieu, Date)

(Signature)

[La liste doit être étendue, le cas échéant, à d'autres membres du groupement de soumissionnaires.]



Annexe B4 – Déclaration de recours aux capacités d'autres entités

Remarque : Dans la mesure où le soumissionnaire / le groupement de soumissionnaires invoque les compétences professionnelles ou les capacités (p. ex. références) de sous-traitants ou prévoit de recourir à d'autres entreprises tierces aux fins de démontrer son / leur aptitude (recours aux capacités d'autres entités), une déclaration d'engagement doit être fournie par chaque sous-traitant et, le cas échéant, par leurs propres sous-traitants ou par toute autre entreprise tierce concernée.

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).

[Nom et adresse du soumissionnaire / du groupement de soumissionnaires]

1. Informations relatives au sous-traitant / à l'entreprise tierce

Nom du sous-traitant / de l'entreprise tierce :	
Forme juridique :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse électronique :	
Personne de contact :	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :	
Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :	
Numéro d'identification TVA :	



2. Informations relatives aux capacités mises à disposition

Remarque : Il est expressément fait référence à l'article § 34, alinéa 1, phrase 3 de l'UVgO.

Description du ou des éléments de prestation pour lesquels le sous-traitant / l'entreprise tierce est sollicité(e), ou indication des capacités mises à disposition :	
---	--

3. Déclaration d'engagement du sous-traitant / de l'entreprise tierce

Nous nous engageons, en cas d'attribution du marché au soumissionnaire / groupement de soumissionnaires susmentionné, à assumer l'exécution de l'élément de prestation pour lequel nous avons été désignés comme responsables :

en tant que sous-traitant

en mettant à disposition les moyens nécessaires à l'exécution du marché

[Cocher l'option applicable selon la nature du recours aux capacités d'autres entités.]

Nous déclarons qu'aucun motif d'exclusion ne s'applique à notre entreprise et **joignons à cet effet l'annexe B5.**

Remarque : Veuillez noter que, **outre la présente déclaration**, un justificatif doit être fourni attestant que l'entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude (sous-traitant / entreprise tierce) dispose de l'aptitude requise pour le ou les critères concernés, proportionnellement à l'étendue du recours aux capacités d'autres entités.

Nom du sous-traitant / de l'entreprise tierce

Lieu, date

(Le présent formulaire doit être fourni pour chaque entreprise dont les capacités sont invoquées dans le cadre d'un recours aux capacités d'autres entités.)

Annexe B5 – Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion



Remarque :

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement de soumissionnaires, la présente déclaration doit être fournie séparément par chaque membre du groupement.

De même, cette déclaration doit être fournie séparément (en plus de la déclaration du soumissionnaire) par toute entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude (recours aux capacités d'autres entités).

[Nom de l'entreprise]

1. Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion généraux ¹

Nous déclarons que :

- aucun motif d'exclusion au sens du § 123 de la loi allemande contre les restrictions de concurrence (Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen – GWB) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion facultatif au sens du § 124 GWB ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 19 de la loi sur le salaire minimum (Mindestlohngesetz – MiLoG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 98c de la loi sur le séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz – AufenthG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 21 de la loi sur le détachement des travailleurs (Arbeitnehmer-Entsendegesetz – AEntG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 22 de la loi sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz – LkSG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 21 de la loi de lutte contre le travail dissimulé (Schwarzarbeitsbekämpfungsgesetz – SchwarzArbG) ne s'applique.

Nous déclarons en outre satisfaire aux exigences prévues au § 7, alinéa 1 de la loi générale sur l'égalité de traitement (Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz – AGG) ainsi qu'au § 3, alinéa 1 de la loi sur la transparence des rémunérations (Entgelttransparenzgesetz – EntgTranspG).

Dans le cas où la présente déclaration est fournie par une entreprise établie à l'étranger :

Nous déclarons qu'aucun motif d'exclusion ne s'applique en vertu des dispositions légales du pays concerné comparables aux §§ 123 et 124 GWB, ainsi qu'au § 19 MiLoG, § 98c AufenthG, § 21 AEntG, § 22 LkSG ou § 21 SchwarzArbG,

¹ Les textes de loi peuvent être consultés sur Internet, par exemple sur le site www.gesetze-im-internet.de, certains étant également disponibles en langue anglaise.



et que nous satisfaisons aux exigences prévues par des dispositions légales comparables à celles du § 7, alinéa 1 AGG et du § 3, alinéa 1 EntgTranspG.

2. Existence d'un ou de plusieurs motifs d'exclusion susmentionnés

oui

Si la case « Oui » est cochée, le soumissionnaire doit joindre en annexe au présent formulaire une description des mesures d'auto-assainissement mises en œuvre conformément au § 125 GWB.

Lieu , date

¹ Les textes de loi peuvent être consultés sur Internet, par exemple sur le site www.gesetze-im-internet.de, certains étant également disponibles en langue anglaise.



Annexe B7 - Références

Nom de l'entreprise : **Nom**
(Bénéficiaire de la référence)

Présentation d'au moins trois projets de référence comparables (de taille similaire et dans un environnement comparable) qui ont été menés à bien au cours des trois dernières années suivant la publication du présent avis, dans le respect des délais d'exécution et de la rémunération contractuellement prévue.

Veuillez utiliser à cet effet le modèle ci-dessous. Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe distincte en faisant référence au numéro concerné (par exemple « voir annexe pour la référence n° 1 », etc.).

Les références indiquées seront vérifiées et prises en compte dans l'évaluation.

Référence n° 1

1.	Donneur d'ordre (client de référence) Raison sociale avec adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique, ainsi que l'indication d'une personne de contact	
2.	Domaine de prestations	
3.	Référence - Intitulé du projet	
4.	Responsable du projet chez le bénéficiaire de la référence	
5.	Localisation (pays, ville)	
6.	Description détaillée des prestations réalisées	
7.	Montant du marché en milliers d'euros (environ)	
8.	Charge de travail en jours-homme	
9.	Période d'exécution des prestations	
10.	Sous-traitants impliqués, avec indication des tâches réalisées	



Référence n° 2

1.	Donneur d'ordre (client de référence) Raison sociale avec adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique, ainsi que l'indication d'une personne de contact	
2.	Domaine de prestations	
3.	Référence - Intitulé du projet	
4.	Responsable du projet chez le bénéficiaire de la référence	
5.	Localisation (pays, ville)	
6.	Description détaillée des prestations réalisées	
7.	Montant du marché en milliers d'euros (environ)	
8.	Charge de travail en jours-homme	
9.	Période d'exécution des prestations	
10.	Sous-traitants impliqués, avec indication des tâches réalisées	

Référence n° 3

1.	Donneur d'ordre (client de référence) Raison sociale avec adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique, ainsi que l'indication d'une personne de contact	
2.	Domaine de prestations	
3.	Référence - Intitulé du projet	
4.	Responsable du projet chez le bénéficiaire de la référence	
5.	Localisation (pays, ville)	
6.	Description détaillée des prestations réalisées	



7.	Montant du marché en milliers d'euros (environ)	
8.	Charge de travail en jours-homme	
9.	Période d'exécution des prestations	
10.	Sous-traitants impliqués, avec indication des tâches réalisées	

Lieu, Date



Annexe B8

Attestation de visite du site

Le bâtiment de service du pouvoir adjudicateur, Goethe-Institut Nancy
39, Rue de la Ravinelle 54000 Nancy a été visité dans le cadre de la procédure de
passation du marché relatif aux

prestations de sécurité

par un(e) représentant(e) de l'entreprise suivante :

Nom et adresse du
soumissionnaire

La visite du site a été effectuée le : _____

Par :

Signature du/de la représentant(e) du soumissionnaire

Confirmation:

Nancy, le _____
Date

Signature du/de la représentant(e) du pouvoir adjudicateur

Veillez faire signer la présente attestation, dûment complétée, par notre
représentant(e) lors de la visite du site et joindre l'attestation signée **en original** à
votre offre.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

Annexe C - Bordereau des prix (Offre)

Service de sécurité externe chargé de l'ouverture et de la fermeture des sites, y compris une ronde de contrôle obligatoire lors de la fermeture, des missions ponctuelles de surveillance dans le cadre d'événements importants, ainsi que l'intervention en cas de déclenchement des systèmes d'alarme anti-intrusion et incendie.

Durée du contrat : quatre ans – date de début du contrat : 1er octobre 2026

Nom et adresse du soumissionnaire

.....

.....

.....

.....

Conformément à la description des prestations, les postes suivants sont proposés à **prix forfaitaire** :

1. Ouverture et fermeture, y compris ronde du bâtiment

Forfait mensuel pour l'ouverture et la fermeture du bâtiment : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles en semaine (jour) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles en semaine (nuit) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles le samedi (jour) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles le samedi (nuit) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles les dimanches (jour) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles les dimanches (nuit) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles les jours fériés (jour) : €

Tarif horaire – ouvertures exceptionnelles les jours fériés (nuit) : €

2. Missions de sécurité lors d'événements

Tarif horaire en semaine (jour) : €

Tarif horaire en semaine (nuit) : €

Tarif horaire le samedi (jour): €

Tarif horaire le samedi (nuit): €

Tarif horaire les dimanches (jour) : €

Tarif horaire les dimanches (nuit) : €

Tarif horaire les jours fériés (jour) : €

Tarif horaire les jours fériés (nuit) : €

3. Sécurité - numéro d'appel d'urgence et intervention en cas d'urgence

Tarif d'intervention suite à un appel d'urgence : €
(Alarme - système d'alarme anti-intrusion / système d'alarme incendie)

Les prix indiqués sont des prix nets, hors taxes, auxquels s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux légal en vigueur.

.....
Lieu, Date

.....
Signature et cachet

Annexe D - Matrice d'évaluation : critères d'attribution

Les critères d'attribution sont des **critères d'évaluation** sur la base desquels est déterminée l'offre économiquement la plus avantageuse sur le plan financier et qualitatif.

Veillez joindre à vos documents de consultation une note explicative relative au critère n°2 (Flexibilité), sous forme libre, **limitée à une page maximum au format A4**.
 Veuillez utiliser à cet effet un format PDF ou tout autre format équivalent.
 Le calcul du critère «Flexibilité» est effectué selon la formule suivante :
 Score pondéré = (score obtenu / 5) × 50

Veillez indiquer vos prix (critère n°1) dans le bordereau des prix figurant à l'annexe C.

Critère d'évaluation	Critère (B)	Pondération (en %)	Modalités d'évaluation
1. Prix		50%	
Prix	B		Le critère « Prix » est pondéré à 50 %. L'évaluation du critère « Prix » est effectuée selon la formule suivante : (Prix le plus bas / prix de l'offre évaluée) × 50 = nombre maximal de points attribuables
2. Flexibilité		50%	
<p>La flexibilité du soumissionnaire est évaluée au regard de sa capacité à adapter les horaires de fermeture aux exigences opérationnelles du pouvoir adjudicateur. Cela comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des événements ponctuels en soirée ou des événements spéciaux, - des interventions irrégulières en dehors des horaires habituels d'ouverture et de fermeture, - des horaires de fermeture variables ou alternatifs au cours de la semaine, en particulier en lien avec les cours du soir proposés par le département des langues. <p>Le soumissionnaire doit expliquer de quelle manière il garantit, sur les plans organisationnel et opérationnel, que les écarts tant ponctuels que récurrents par rapport aux horaires de fermeture standards peuvent être couverts de manière fiable. En particulier, le soumissionnaire devra décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa flexibilité dans l'adaptation des horaires de fermeture pour des événements ponctuels en soirée ou des événements spéciaux, - la gestion des horaires de cours variables du département des langues (par exemple des cours du soir organisés à différents jours de la semaine), - les délais de réaction en cas de demandes de modification ou de prestations supplémentaires, - les dispositifs de remplacement, d'affectation ou d'astreinte mis en place afin de garantir cette flexibilité, - l'organisation interne appliquée en cas de modifications de dernière minute (par exemple des notifications reçues le jour même ou la veille). <p>L'élément déterminant pour l'évaluation est le délai de réaction garanti par le soumissionnaire jusqu'à la confirmation ferme de la prise en charge d'horaires de fermeture exceptionnels ou dérogatoires. Les autres informations fournies servent à étayer et à rendre plausible le respect des délais de réaction annoncés.</p> <p>Une confirmation ferme est réputée acquise lorsque le soumissionnaire confirme par écrit que l'horaire de fermeture demandé, y compris la mise à disposition du personnel nécessaire, sera assuré de manière fiable.</p>	B		<p>5 points Flexibilité très élevée : Concept global cohérent comprenant des dispositifs fixes de remplacement et/ou d'astreinte ; les modifications à très court terme (jusqu'au jour même ou la veille) sont couvertes sur le plan organisationnel. Confirmation ferme dans un délai de 48 heures.</p> <p>4 points Flexibilité élevée : Concept organisationnel plausible avec des modèles d'affectation ou de remplacement appropriés ; des ajustements à court terme sont en principe possibles. Confirmation ferme dans un délai de 72 heures.</p> <p>3 points Flexibilité moyenne : Concept globalement viable, principalement orienté vers des adaptations planifiées ; les modifications à court terme ne sont possibles que de manière limitée. Confirmation ferme dans un délai de 5 jours calendaires.</p> <p>2 points Flexibilité limitée : Adaptations possibles uniquement avec un délai de prévenance plus long (plus de 5 jours calendaires) ; absence de dispositif permanent de remplacement ou d'astreinte.</p> <p>1 point Flexibilité faible : Adaptations possibles uniquement pour des dates planifiées à long terme ; sécurisation organisationnelle à peine identifiable.</p> <p>0 points Absence de flexibilité ou flexibilité insuffisamment justifiée concernant des horaires de fermeture dérogatoires.</p>

ANNEXE E - INFORMATION CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 13 ET 14 DU RGPD



Information relative au traitement des données à caractère personnel

Nous, le Goethe-Institut e.V., Oskar-von-Miller-Ring 18, 80333 Munich, collectons et traitons vos données à caractère personnel (ci-après les « données ») conformément aux dispositions suivantes.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Goethe-Institut e.V.
Oskar-von-Miller-Ring 18
80333 München
Telefon: +49 89 15921-0
info@goethe.de
www.goethe.de

FINALITÉ DU TRAITEMENT

Lorsque vous participez à l'une de nos procédures de mise en concurrence ou à tout autre échange précontractuel avec nous (ci-après dénommés collectivement « phase de préparation du contrat »), des données concernant des personnes physiques sont également traitées, par exemple des entrepreneurs individuels ou d'autres personnes physiques participant à la phase de préparation du contrat.

Nous traitons ces données afin d'évaluer votre offre et, en cas de conclusion d'un contrat, d'exécuter le contrat conclu avec vous.

BASE JURIDIQUE

Le traitement est nécessaire à l'exécution de mesures (pré)contractuelles entre vous et le Goethe-Institut et repose sur la base juridique de **l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD**. Les données sont nécessaires à la mise en œuvre de mesures précontractuelles ainsi qu'à la conclusion et à l'exécution du contrat.

CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES

Nous traitons notamment les données suivantes vous concernant :

- votre nom,
- votre adresse,
- les données générées dans le cadre de la phase de préparation du contrat et, le cas échéant, de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un traitement fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD, il est précisé que la conclusion du contrat n'est pas possible sans les données que vous nous avez fournies avant la conclusion du contrat.

DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES

À défaut de consentement spécifique de votre part, nous ne transmettons vos données à d'autres destinataires que si nous y sommes autorisés ou tenus en vertu du droit allemand ou du droit de l'Union européenne.

Dans le cadre de l'exécution du contrat, il est par exemple possible que des prestataires de services informatiques chargés du support de nos systèmes IT aient accès à vos données. Afin de garantir que ces

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

partenaires respectent leurs obligations en matière de protection des données, nous leur imposons des obligations contractuelles détaillées concernant le traitement de vos données.

TRANSFERT VERS UN PAYS TIERS

Un transfert de données vers un pays tiers n'a lieu que si la Commission européenne a constaté que le pays concerné assure un niveau de protection adéquat, ou si les clauses contractuelles types publiées par la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/?uri=CELEX:32021D0914>) ont été conclues avec le destinataire.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Nous conservons vos données aussi longtemps que cela est nécessaire à l'une des finalités mentionnées ci-dessus ou qu'une obligation légale de conservation l'exige.

VOS DROITS ET MOYENS DE CONTACT

Droit d'accès : sur demande, nous vous informons volontiers de la nature des données vous concernant que nous conservons.

Droit de rectification, de limitation du traitement ou d'effacement : dans la mesure où les conditions légales sont remplies, vous disposez d'un droit de rectification, de limitation du traitement ou d'effacement de vos données.

Droit à la portabilité des données : vous avez également le droit de recevoir les données vous concernant que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous pouvez transmettre ces données à un autre organisme ou demander qu'elles soient transmises.

Pour toute question relative à la collecte, au traitement ou à l'utilisation de vos données à caractère personnel, ainsi que pour l'exercice de vos droits (accès, rectification, limitation du traitement, effacement des données, retrait d'un consentement éventuellement donné, opposition à un traitement spécifique ou droit à la portabilité des données), veuillez contacter notre déléguée à la protection des données :

La déléguée à la protection des données

Goethe-Institut e.V.

Oskar-von-Miller-Ring 18

80333 Munich

datenschutz@goethe.de

RÉCLAMATION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données. L'autorité compétente est le Commissaire fédéral à la protection des données et à la liberté de l'information (Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit), Graurheindorfer Straße 153, 53117 Bonn, Allemagne. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de toute autre autorité de protection des données, laquelle la transmettra à l'autorité de contrôle compétente.